

Rapport sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques 2024



Agir face aux changements climatiques

La prise de mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques est une priorité pour Empire et Sobeys inc. Nous réalisons des progrès dans la mise en œuvre de notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#), qui comprend des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, démontrant ainsi notre engagement à soutenir la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

Nous avons mis en œuvre la phase 1 de notre Plan de lutte contre les changements climatiques, qui s'étend de l'exercice 2024 à l'exercice 2026. La première année de notre stratégie consiste à prendre des mesures pour réduire les émissions de portée 1 et 2 de nos activités en réduisant radicalement les émissions générées par nos magasins et nos entrepôts. Nous avons investi environ 50 millions de dollars dans plus de 500 projets de réduction des émissions de carbone dans l'ensemble de nos épicereries. Nous avons notamment :

- éliminé la grande majorité des fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone dans nos magasins corporatifs;
- remplacé des systèmes CVC par des systèmes à haute efficacité;
- intégré des systèmes d'intelligence artificielle pour surveiller le rendement énergétique;
- installé des panneaux solaires à certains bureaux.

La décarbonisation de nos activités et de notre chaîne de valeur est importante et nécessitera un changement transformationnel. Bien que notre engagement soit solide, notre Plan de lutte contre les changements climatiques dépend notamment de facteurs géopolitiques, économiques, réglementaires et liés à l'approvisionnement qui échappent au contrôle de notre entreprise. Nous savons que nous ne pouvons pas atteindre seuls nos objectifs de réduction des émissions de portée 3. La collaboration, le partenariat et les mesures que prendront les fournisseurs, l'industrie, le gouvernement et les clients sont donc essentiels pour créer un avenir plus durable et à faibles émissions de carbone.

Pour en savoir plus sur le lien entre notre Plan de lutte contre les changements climatiques et nos approche et stratégie en matière de développement durable, veuillez lire notre [rapport sur le développement durable pour l'exercice 2024](#).

Portée et méthodologie du rapport

L'analyse des scénarios climatiques contenue dans le présent rapport porte sur les bannières d'épicerie et d'entreprises connexes d'Empire et de Sobeys inc., y compris les magasins corporatifs et franchisés, à l'exception de Farm Boy et de Longo's. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) présentées dans le présent rapport comprennent l'ensemble des bannières d'épicerie et d'entreprises connexes d'Empire et de Sobeys inc.¹. Les données reflètent l'exercice 2024, soit la période du 7 mai 2023 au 4 mai 2024, sauf indication contraire. Toutes les données ont été revues à l'interne, mais n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe. Pour l'avenir, nous avons l'intention de faire appel à un fournisseur tiers pour atteindre un niveau modéré d'assurance pour les émissions de portée 1 et 2 afin d'accroître la crédibilité de nos données divulguées. Pour ce faire, nous devons d'abord terminer le processus de préparation à l'évaluation.

Le présent rapport comprend de l'information conforme aux normes S1 et S2 des Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le paysage réglementaire en matière de divulgation des données d'ESG continue d'évoluer, et nous surveillons ces changements pour assurer la conformité aux normes émises par l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB). Empire entend se conformer aux normes IFRS S1 Obligation générales en matière d'informations financières liées à la durabilité (S1) et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques (S2), une fois qu'elles auront été approuvées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) et exigées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

1. La superficie brute en pieds carrés de nos sites provient de notre bilan carbone de 2021 (année civile) et exclut donc les nouveaux emplacements et les magasins rénovés. Les données sur les ventes proviennent des ventes annuelles de produits d'épicerie pour l'exercice 2022, sachant que la majorité des valeurs vides proviennent des « entreprises connexes » (dépanneurs, pharmacies, postes d'essence, magasins de vins et spiritueux, soutien) et qu'il ne s'agit pas seulement de catégories d'épicerie. La valeur totale assurée a été évaluée en mai 2022 et est valide pendant 12 mois. L'analyse incluse dans l'évaluation du risque de la transition est fondée sur le bilan carbone de 2021 (année civile). La section Mesures et objectifs du présent rapport est fondée sur les mises à jour pour l'année civile 2023.

Notre approche pour lutter contre les changements climatiques

Gouvernance

Notre structure de [gouvernance du Plan de lutte contre les changements climatiques](#) démontre comment nous avons intégré le leadership et la responsabilisation climatiques à notre organisation, tant au sein du conseil d'administration que de la direction. Cette supervision couvre l'ensemble de nos activités et invite de nombreux dirigeants à participer à des groupes de travail et à des équipes fonctionnelles axés sur les initiatives, comme le résume le tableau ci-dessous.

Supervision du conseil d'administration	 <h3>Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale</h3> <ul style="list-style-type: none"> Aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale Recevoir et examiner les rapports périodiques sur les politiques, les activités et les progrès d'Empire en ce qui a trait aux initiatives de responsabilité sociale, y compris le développement durable, ainsi que les mises à jour sur l'évolution de la réglementation et du marché en général relativement à ces questions Assurer la supervision des enjeux importants liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris les changements climatiques <p>→ Fréquence des rencontres : Mises à jour trimestrielles de la vice-présidente principale, services juridiques et développement durable</p>	
	 <h3>Comité d'audit</h3> <ul style="list-style-type: none"> Aider le conseil d'administration à superviser les politiques et les pratiques relatives à l'intégrité des rapports financiers et réglementaires ainsi que le cadre et le processus de gestion du risque d'entreprise (GRE) Examiner les mesures applicables et les renseignements contenus dans notre rapport annuel sur le développement durable, y compris les données relatives aux changements climatiques Examiner l'état et la pertinence des efforts d'Empire pour s'assurer que ses entreprises sont menées et que ses installations sont exploitées de façon éthique, conforme aux lois et socialement responsable <p>→ Fréquence des rencontres : Ce comité examine une fois par année tous les indicateurs importants en matière d'ESG, y compris nos émissions de gaz à effet de serre</p>	
Supervision de la direction	 <h3>Équipe de haute direction</h3> <p>L'équipe de haute direction, composée de notre chef de la direction et de membres de notre haute direction, fournit des commentaires stratégiques, une supervision et une approbation des enjeux ESG, y compris les changements climatiques.</p> <p>→ Fréquence des rencontres : Mises à jour de la vice-présidente principale, services juridiques et développement durable au moins deux fois par année.</p>	
	 <h3>Conseil sur le développement durable (nouveau depuis 2024)</h3> <ul style="list-style-type: none"> Établir et favoriser la responsabilisation, notamment en veillant à l'intégration des ICP en matière de développement durable avec les équipes fonctionnelles. Fournir une orientation stratégique quant aux activités ESG et aux rapports connexes. Examiner la performance ESG. Faire le point sur les engagements de l'entreprise en matière d'ESG, les rapports et les nouveaux sujets. Tenir compte des lacunes en matière d'ESG et des occasions à saisir parmi les équipes fonctionnelles. <p>→ Fréquence des rencontres : Trois fois par année.</p>	
Facilitateurs	<h3>Groupes de travail axés sur les initiatives</h3> <p>Nous avons mis sur pied des groupes de travail qui font progresser les initiatives afin de concrétiser notre Plan de lutte contre les changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur l'immobilier et le développement durable (mensuelle) fournit des directives sur la mise en œuvre et l'exécution du programme de gestion de l'énergie. Émissions de portée 1 et 2 : Le Groupe de travail sur l'immobilier, la chaîne d'approvisionnement et la logistique (mensuelle) se concentre sur le repérage, la planification et l'exécution de projets de réduction des émissions de carbone dans nos activités d'exploitation et de transport. Le Groupe de travail sur les émissions de GES de portée 3 (aux deux semaines) se concentre sur la mobilisation et la collaboration des fournisseurs pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour les émissions de portée 3. Le Groupe de travail sur le carburant (trimestrielle) met l'accent sur la collaboration avec les principaux fournisseurs de carburant pour réduire les émissions au-delà de la réglementation sur les carburants. Le Groupe de travail sur le suivi et la production de rapports sur les GES (au besoin) met l'accent sur la mesure, la gestion et la déclaration des émissions annuelles de GES, ainsi que sur des contrôles documentés des données, des prévisions et un suivi. 	<h3>Équipes fonctionnelles</h3> <p>Ces équipes sont composées de membres des principales fonctions qui participent aux groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement durable Immobilier Chaîne d'approvisionnement et logistique Voilà Approvisionnement stratégique Approvisionnement et mise en marché Dépanneurs et postes d'essence Rapports ESG Nos marques Formation et développement (RH) <p>Nous sommes également soutenus par des consultants externes et des spécialistes en la matière.</p>

Pour en savoir plus sur la gouvernance du développement durable d'Empire, veuillez lire notre [rapport sur le développement durable pour l'exercice 2024](#), qui comprend des renseignements précis sur la [gouvernance](#) pour des domaines connexes, notamment le plastique et l'emballage, le gaspillage alimentaire, la gestion environnementale et l'expérience client.





Stratégie

Les changements climatiques sont l'une des principales priorités dans notre plus récente [évaluation de l'importance relative](#), qui nous permet de mieux comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui sont les plus importants pour nos parties prenantes et qui influenceront sur le succès de l'entreprise. Plus particulièrement, les parties prenantes s'intéressent aux mesures que nous prenons pour nous préparer aux risques liés aux changements climatiques, nous y adapter et les atténuer.

Dans notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#), nous avons validé des objectifs fondés sur la science, conformément aux exigences de l'initiative *Science Based Targets* (iSBT) reconnue à l'échelle internationale, afin de réduire considérablement notre empreinte carbone et de respecter l'Accord de Paris de 2015 qui vise à ne pas dépasser un réchauffement planétaire de 1,5 °C d'ici 2050. Nous prévoyons atteindre la carboneutralité d'ici 2040 avec des objectifs fondés sur la science approuvés pour nos émissions de portée 1 et 2 et d'ici 2050 pour nos émissions de portée 3. Nous nous sommes aussi fixé des objectifs à court terme pour progresser et favoriser l'amélioration continue. Nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs sont résumés dans la section Mesures et objectifs ci-dessous.

Engagements climatiques d'Empire et de Sobeys inc. basés sur la science¹

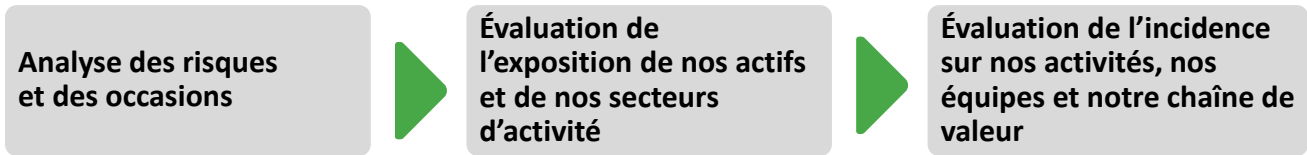
Nous avons établi des objectifs pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos activités, de notre parc automobile et du carburant que nous vendons. Nous aiderons également nos fournisseurs à établir leurs propres objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. Notre plan est ambitieux et s'aligne sur l'objectif de l'Accord de Paris² visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Objectifs à court terme (année de référence : 2019)		Objectifs de carboneutralité	
<p>Émissions de portée 1 et 2³</p> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 10px 0;">55 %</div> <p>de réduction absolue des émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030</p> 	<p>Émissions de portée 3⁴</p> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 10px 0;">64 %</div> <p>des fournisseurs, selon les dépenses, qui établiront des objectifs fondés sur la science d'ici 2027</p> 	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 10px 0;">28 %</div> <p>de réduction des émissions causées par le carburant vendu d'ici 2030</p> 	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 10px 0;">Atteindre zéro émission nette</div> <p>d'ici 2040 pour les émissions de portée 1 et 2 et d'ici 2050 pour les émissions de portée 3</p> 

¹<https://sciencebasedtargets.org>
²<https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>
³Portée 1 : toutes les émissions directes découlant de nos activités (p. ex. émissions liées au carburant provenant de notre flotte et émissions liées aux fluides frigorigènes provenant de nos magasins). Portée 2 : émissions indirectes provenant de la consommation d'énergie achetée (p. ex. électricité).
⁴Portée 3 : émissions indirectes non visées par la portée 2 qui se produisent tout au long de la chaîne de valeur.

Évaluation des risques climatiques

Nous explorerons des façons de mettre à jour l'évaluation des risques climatiques de nos activités au cours de l'exercice 2025. Notre plus récente évaluation, réalisée en 2022, comptait trois étapes clés ²:



Dans le cadre de l'évaluation, nous avons fait un inventaire initial des occasions et des risques liés au climat en fonction des événements historiques qui ont eu une incidence sur nos activités, des tendances futures, des politiques gouvernementales, de la stratégie commerciale et des entrevues avec les parties prenantes. Nous avons également sondé les parties prenantes et organisé des ateliers à l'interne. Nous avons ainsi sélectionné cinq risques physiques et quatre risques et possibilités de transition à des fins d'analyse de scénarios. Ces risques sont décrits plus en détail dans le tableau Risques physiques, répercussions opérationnelles potentielles et approches d'atténuation et d'adaptation, ci-dessous. Nous avons évalué ces répercussions à l'aide de notre cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE).

Nous avons utilisé des analyses de scénarios dans notre évaluation des risques climatiques pour comprendre les répercussions potentielles des risques climatiques physiques, des risques de transition et des occasions dans nos activités³. L'analyse était fondée sur divers scénarios classiques de l'industrie adoptés par le GIEC : les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) et les profils socioéconomiques partagés (SSP)⁴. L'évaluation des risques climatiques a permis de cerner un éventail de risques physiques auxquels notre entreprise est exposée, y compris la chaleur extrême, les conditions météorologiques extrêmes et les feux de forêt. Nous avons également identifié des risques de transition liés aux fluides frigorigènes, aux énergies renouvelables, au gaspillage alimentaire ainsi qu'à l'intégration climatique et la production de rapports. Consultez les sections Analyse de scénarios : Risque physique et Analyse de scénarios : Risques et occasions de transition ci-dessous pour en savoir plus sur nos constatations et nos mesures d'atténuation et d'adaptation.

Ce processus d'analyse des scénarios sera répété et revu conformément à nos cycles de planification opérationnelle. Nous continuerons d'utiliser les résultats de cette analyse pour éclairer notre planification financière et notre prise de décisions, et nous avons élaboré des stratégies d'atténuation des risques et des répercussions en fonction des initiatives actuelles et proposées. Dans notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#), nous mettons l'accent sur quatre domaines d'atténuation étroitement associés à la production d'émissions : l'immobilier, la chaîne d'approvisionnement et la logistique, l'approvisionnement et la mise en marché, et les ventes de carburant. De plus, nous nous concentrons sur l'intégration climatique et la production de rapports dans tous les domaines. Nous discutons ci-dessous de ces mesures d'atténuation plus en détail relativement aux risques et aux occasions de transition.

Domaines prioritaires pour l'atténuation des répercussions climatiques			
Immobilier Réduction des émissions de portée 1 et 2 liées à notre utilisation de fluides frigorigènes et d'énergie, y compris l'énergie renouvelable.	Chaîne d'approvisionnement et logistique Réduction des émissions de portée 1 et 2 de la flotte de véhicules pour le transport entre nos centres de distribution et nos magasins, y compris pour le commerce électronique.	Approvisionnement et mise en marché Réduction des émissions de portée 3 provenant des biens et services achetés et du transport et de la distribution connexe des fournisseurs, ainsi que des émissions provenant du gaspillage alimentaire.	Ventes de carburant Réduction des émissions de portée 3 provenant du carburant vendu dans nos postes d'essence.
Intégration climatique et production de rapports Comprend tout le travail que nous faisons pour intégrer les mesures d'atténuation à nos activités et faire part de nos progrès.			

2. Veuillez noter que l'évaluation des risques de transition mentionnée dans le présent rapport comprenait une évaluation complète des activités et notre chaîne de valeur, mais que l'évaluation des risques physiques portait uniquement sur nos activités.

3. Des horizons temporels à moyen (5 à 10 ans) et à long terme (10 à 30 ans) ont été utilisés pour l'évaluation des risques physiques et transitoires.

4. Les scénarios RCP et SSP utilisés pour comprendre les changements climatiques physiques sont issus du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié en 2013 (GIEC AR5) et du sixième rapport d'évaluation publié en 2021 (GIEC AR6).

Analyse de scénarios : Risque physique

APPROCHE

Pour évaluer l'incidence potentielle des risques physiques, nous avons utilisé une cartographie géospatiale et les modèles climatiques les plus récents pour analyser nos sites d'exploitation⁵. Nous avons examiné l'exposition primaire et secondaire localisée de cinq risques physiques à l'aide des scénarios de 1,5 °C, 2 °C, et 4 °C adoptés par le GIEC^{6,7,8,9}. Les résultats de notre analyse préliminaire sont résumés dans le tableau ci-dessous, qui décrit les répercussions opérationnelles potentielles ainsi que nos approches d'atténuation et d'adaptation pour minimiser l'exposition à ces risques. Ces risques climatiques et leurs répercussions potentielles ne sont pas propres à Empire. Ils toucheront les détaillants alimentaires à l'échelle mondiale ainsi que d'autres entreprises et communautés.

Risques physiques, répercussions opérationnelles potentielles, et approches d'atténuation et d'adaptation

Risques physiques ¹⁰	Répercussions opérationnelles potentielles	Approches d'atténuation et d'adaptation
<p>Risque physique chronique</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation chronique de la température <p>Risques physiques aigus</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaleur extrême (voir l'image ci-dessous) Pluies extrêmes et inondations Feux de forêt Ouragans 	<p>Sites physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Perte de ventes en raison de la perturbation des activités (p. ex., panne du réseau électrique) et de la fermeture temporaire ou permanente des magasins et des centres de distribution touchés. Dommages physiques ou pertes de biens avec coûts associés à la réparation ou à la reconstruction des bâtiments et de l'équipement touchés. Augmentation des coûts de réaménagement des magasins et des entrepôts pour mieux résister aux phénomènes météorologiques plus fréquents et plus violents. Perte de denrées périssables et non périssables en raison de situations d'urgence où l'évacuation et la redistribution des denrées ne sont pas sécuritaires ou possibles. Perturbation des systèmes CVC et de réfrigération lorsque les températures dépassent leur capacité prévue. Exigences accrues pour l'entretien des bâtiments et de l'équipement (p. ex., système CVC). Augmentation des coûts de climatisation et de contrôle de la température dans les magasins et les centres de distribution en raison des fluctuations de température. Surchauffe de l'équipement entraînant des problèmes de réfrigération des aliments, une augmentation du gaspillage alimentaire et une perte de revenus. Augmentation des réclamations et des primes d'assurance, et limites et restrictions d'assurance possibles. <p>Clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> Préoccupations en matière de sécurité dans les magasins, comme les problèmes d'accessibilité causés par les dommages aux bâtiments, les pannes d'électricité et le stress thermique. Les dommages peuvent entraîner des perturbations opérationnelles et des fermetures de magasins, ce qui peut avoir des répercussions sur la réputation du magasin et les consommateurs (p. ex., les clients ne peuvent pas obtenir leurs produits essentiels). Répercussions sur la disponibilité et l'accessibilité des aliments en raison de problèmes de chaîne d'approvisionnement. Altération accrue des denrées périssables en cas de défaillance du réseau électrique. <p>Employés</p> <ul style="list-style-type: none"> Dangers environnementaux pour la santé et la sécurité au travail comme le stress thermique et la déshydratation, la surchauffe de l'équipement causant des blessures physiques et la baisse de productivité. Accessibilité limitée pour se rendre au travail en raison des événements climatiques dans la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> Entretien et conversions des systèmes de réfrigération Efficacité énergétique Électrification de la flotte Investissements en capital pour l'infrastructure opérationnelle Énergie renouvelable Cadre de gestion de crise Lignes directrices en cas d'urgence Politiques de santé et sécurité Défense des intérêts auprès d'associations et d'organisations de l'industrie Mobilisation auprès du gouvernement Diversification de notre bassin de fournisseurs

5. Les sites comprennent les bannières d'épicerie et d'entreprises connexes d'Empire et de Sobeys inc. en activité depuis août 2022, y compris les magasins corporatifs et franchisés, à l'exception de Farm Boy et de Longo's, sauf indication contraire.

6. Nos estimations de l'exposition aux risques physiques sont déterminées à l'aide des renseignements financiers historiques de la propriété, y compris les ventes annuelles de chaque magasin à la fin de l'exercice 2022 et la valeur assurée des biens, équipements et stocks de chaque magasin en août 2022, ainsi que la superficie en pieds carrés de chaque propriété.

7. Scénarios utilisés : Augmentation chronique de la température – RCP4.5 et RCP8.5; Chaleur extrême – SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5; Pluies extrêmes et inondations – SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5; Feux de forêt – RCP8.5; Ouragans – RCP8.5. Dans la mesure du possible, des données de modélisation propres au Canada ont été utilisées.

8. Les scénarios RCP et SSP utilisés pour comprendre les changements climatiques physiques sont issus du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié en 2013 (GIEC AR5) et du sixième rapport d'évaluation publié en 2021 (GIEC AR6).

9. L'analyse a tenu compte des données de référence des renseignements historiques. La période historique va de 2001 à 2020 pour la température chronique et les feux de forêt et de 1995 à 2014 pour la chaleur extrême et les pluies extrêmes. Les expositions historiques sur les sites sont fondées sur les résultats du modèle de changement climatique, et non sur nos incidents historiques réels. 10. Dans son rapport de recommandations, le GIEC identifie des catégories précises de risques physiques et de transition et d'occasions.

APPROCHE (suite)

Notre évaluation des risques climatiques a aussi révélé que la chaleur extrême représente un risque physique potentiel pour notre entreprise. Pour en savoir plus sur ce risque et sur notre approche de gestion du risque, consultez notre rapport du GIFCC 2023.

MESURES D'ATTÉNUATION DE NOTRE PLAN DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La mise en œuvre de notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#) est l'une des meilleures façons d'atténuer les risques physiques liés aux changements climatiques. Nous avons mis en œuvre la phase 1 de notre Plan de lutte contre les changements climatiques, qui s'étend de l'exercice 2024 à l'exercice 2026. La première année de notre stratégie consiste à prendre des mesures pour réduire les émissions de portée 1 et 2 de nos activités en s'attaquant activement aux émissions générées par nos magasins et nos entrepôts. Nous avons investi environ 50 millions de dollars dans plus de 500 projets de réduction des émissions de carbone dans l'ensemble de nos épiceries. Nous avons notamment éliminé la grande majorité des fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone dans nos magasins corporatifs, remplacé des systèmes CVC par des systèmes à haute efficacité, intégré des systèmes d'intelligence artificielle pour surveiller le rendement énergétique et ajouté des panneaux solaires à certains bureaux. Nous continuerons de chercher activement à réduire les émissions de portée 1 des salles mécaniques de nos magasins au cours de l'exercice 2025. Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez lire notre [rapport sur le développement durable pour l'exercice 2024](#).

ADAPTATION AU MOYEN DE MESURES DE GESTION DE CRISE ET DE LIGNES DIRECTRICES EN CAS D'URGENCE

Notre cadre de gestion de crise et nos lignes directrices en cas d'urgence nous aident à nous préparer à une situation de crise, à y réagir et à nous en remettre de façon efficace et efficiente. Nous avons mis en œuvre un cadre de gestion de crise afin de fournir des directives à toute l'entreprise en cas de crise, y compris des catastrophes naturelles comme des ouragans, des blizzards et des inondations qui pourraient perturber l'exploitation des magasins, l'administration et la distribution. Pour chaque scénario de crise, des membres de l'équipe de gestion de crise, du comité de direction et des équipes principales sont responsables de diriger de l'intervention.

Nos lignes directrices en cas d'urgence décrivent les mesures que nous prenons pour atténuer et surveiller les situations d'urgence. Chaque magasin a son propre plan d'intervention en cas d'urgence. Ces mesures sont mises en œuvre par le directeur de l'exploitation, le gérant de territoire, les centres de solutions de l'entretien et le personnel sur place.

Nos vérifications d'entretien annuelles permettent de réévaluer nos normes du bâtiment actuelles et de déterminer s'il existe d'autres possibilités de modernisation et de remaniement à des fins d'atténuation. À l'avenir, nous continuerons d'élaborer des plans précis pour atténuer chacun des risques physiques mentionnés dans notre analyse de scénarios.

ADAPTATION AXÉE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Rien n'est plus important pour nous que la santé et la sécurité de nos équipes et des gens que nous servons. Pour assurer la sécurité de tous lors de conditions météorologiques et de températures extrêmes, nous continuons de mettre l'accent sur diverses initiatives, y compris notre norme du programme de préparation aux situations d'urgence, qui fait partie de notre système de gestion de la santé et de la sécurité. La norme a été mise à jour pour la dernière fois en 2023 et est révisée lorsque des changements importants surviennent. Ce programme aborde les procédures de préparation aux situations d'urgence et de gestion d'événements comme les tornades, les ouragans et les inondations dans tous les emplacements de l'entreprise. Il est géré par l'entremise de notre [structure de gouvernance de la santé, de la sécurité et du bien-être](#), soutenu par des comités, des groupes de travail et des équipes fonctionnelles interreliés, et communiqué à tous les échelons de l'entreprise. Cette politique va de pair avec notre politique de santé et sécurité, mise à jour annuellement, signée par notre chef de la direction, et transmise à tous les magasins corporatifs.

Analyse de scénarios : Risques et occasions de transition

APPROCHE

Notre processus d'évaluation des risques climatiques a permis de cerner et de prioriser les risques et les occasions de transition pour l'analyse de scénarios. Nous avons examiné les scénarios de 1,5 degré et de 2 degrés pour évaluer quatre domaines prioritaires de risque et d'occasions de transition :

Fluides frigorigènes	<ul style="list-style-type: none"> • Les fuites de fluides frigorigènes et la consommation d'énergie contribuent aux changements climatiques • Les politiques exercent des pressions pour abandonner l'utilisation de fluides frigorigènes à fort PRP • Les protocoles en cours d'élaboration au Canada pourraient offrir des possibilités de compensation du carbone pour la conversion des systèmes de réfrigération
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Les prix de l'électricité risquent d'augmenter dans le cadre du système canadien de tarification du carbone • Il est possible d'utiliser les incitatifs gouvernementaux pour l'énergie propre et les accords d'achat d'énergie pour réduire les émissions de portée 2
Gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Le gaspillage alimentaire contribue aux émissions de GES en amont et en aval (y compris le méthane des sites d'enfouissement) • La réduction du gaspillage alimentaire et son détournement des sites d'enfouissement sont essentiels pour réduire les émissions de GES
Intégration climatique et production de rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Le marché et les parties prenantes exigent de plus en plus que les entreprises fassent preuve de responsabilité et d'engagement pour l'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans la planification de leurs activités, les processus et les activités d'exploitation • Des normes et des règlements améliorés et obligatoires en matière de rapports climatiques voient le jour

Nous avons évalué l'incidence des risques et des occasions de transition ci-dessus en fonction des catégories de notre cadre de gestion du risque d'entreprise, qui comprennent les finances, la satisfaction de la clientèle et les ventes, la réputation et l'exploitation.

Notre [Plan de lutte contre les changements climatiques](#) est conçu pour réduire considérablement nos émissions de GES directes et indirectes et favoriser la décarbonisation de notre entreprise et de notre chaîne de valeur. Le tableau ci-dessous, qui résume la première phase de notre Plan de lutte contre les changements climatiques (exercices 2024-2026), décrit notre approche pour atténuer nos quatre principaux secteurs de risques et d'occasions de transition. Après 2026, nous nous concentrerons sur la mise à l'échelle des projets pilotes réussis. Apprenez-en davantage sur les approches d'atténuation et d'adaptation dans notre [rapport sur le développement durable](#).

Risques de transition, répercussions opérationnelles potentielles et approches d'atténuation et d'adaptation

Risques et occasions de transition	Répercussions opérationnelles potentielles	Approches d'atténuation et d'adaptation « Notre plan pour y parvenir (2024-2026) »
Fluides frigorigènes Réduire les émissions de portée 1	Risques <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation plus stricte • Augmentation des dépenses d'investissement pour remplacer les systèmes de réfrigération Opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions • Réduction des coûts d'entretien • Réduction des coûts énergétiques • Réduction de la taxe carbone future ou compensation des coûts 	Immobilier <ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité aux projets d'efficacité énergétique et à la transition vers des frigorigènes à faible PRP pour tous les nouveaux magasins et projets de rénovation. • Réduire davantage nos émissions de portée 1 en optant pour des frigorigènes à faible empreinte carbone, comme les solutions aux HFO. • Réduire les émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030 dans les magasins corporatifs, les bureaux et les entrepôts.
Énergie renouvelable Réduire les émissions de portée 2	Risques <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des dépenses d'investissement initiales pour les projets d'énergie renouvelable • Augmentation des coûts énergétiques Opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions • Réduction des coûts d'entretien • Réduction des coûts énergétiques • Réduction de la taxe carbone future ou compensation des coûts • Obtention d'incitatifs • Amélioration de la réputation de la bannière 	Immobilier <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030 dans les magasins corporatifs, les bureaux et les entrepôts. • Réduire les émissions de portée 2 grâce à des projets solaires et d'autres projets d'énergie renouvelable. • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement en énergie renouvelable.
Gaspillage alimentaire Réduire les émissions de portée 3	Risques <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation plus stricte Opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions • Réduction des coûts d'exploitation et de gestion des déchets • Amélioration de la réputation de la bannière 	Approvisionnement et mise en marché <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions de GES de portée 3 d'ici 2025 grâce à notre stratégie de réduction du gaspillage alimentaire, qui comporte trois priorités : prévenir, réutiliser et redistribuer, et éviter l'enfouissement. • Nous travaillons avec des partenaires afin de réduire le gaspillage alimentaire dans nos magasins et notre chaîne d'approvisionnement, de nous assurer que les surplus alimentaires sont acheminés aux familles dans le besoin et de faire le suivi des programmes de dons et de récupération alimentaire déjà en place dans nos magasins partout au pays.
Intégration climatique et production de rapports (toutes les portées d'émissions)	Risques <ul style="list-style-type: none"> • Le non-respect des exigences croissantes en matière de réglementation et de production de rapports climatiques peut entraîner des amendes et une perturbation des activités. Opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la réputation de la bannière • Financement durable 	Comprend tout le travail que nous accomplissons pour surveiller et préparer les nouveaux règlements et politiques, intégrer les mesures d'atténuation à nos activités et faire part de nos progrès.

Risques et possibilités climatiques dans notre chaîne d'approvisionnement

Compte tenu de l'immense défi et de l'occasion de réduire les émissions de portée 3, qui représentent plus de 90 % de nos émissions de GES, nous devons absolument approfondir notre compréhension des risques et des occasions liés au climat dans notre chaîne d'approvisionnement en prévision des efforts à venir. Nous avons l'intention d'effectuer une analyse de scénarios des répercussions sur les commodités et la chaîne d'approvisionnement lors d'une phase ultérieure.

Pendant la première phase de notre Plan de lutte contre les changements climatiques, nous prenons des mesures pour atténuer les émissions de portée 3 grâce à la mobilisation des fournisseurs, en collaboration avec nos équipes fonctionnelles d'approvisionnement, de mise en marché et d'essence.

APPROVISIONNEMENT ET MISE EN MARCHÉ – MOBILISATION DES PARTENAIRES FOURNISSEURS

Nous voulons faire en sorte qu'au moins 64 % de nos fournisseurs, selon les dépenses, établissent des objectifs fondés sur la science pour leurs émissions de portée 1 et 2 d'ici la fin de l'année civile 2027. Nous nous sommes associés au programme de chaîne d'approvisionnement de CDP, un organisme qui gère le système mondial de divulgation de l'information, pour fournir des ressources pratiques à nos partenaires fournisseurs afin qu'ils puissent mesurer et divulguer leurs émissions de GES et avoir accès à des ressources pour les aider à établir des objectifs. Pour appuyer le lancement du programme de chaîne d'approvisionnement de CDP, en avril 2023, nous avons organisé une formation sur l'action climatique avec toutes nos équipes en contact avec nos fournisseurs en mise en marché et en approvisionnement stratégique. Depuis, plus des deux tiers des fournisseurs visés ont soumis des données climatiques, et 44 d'entre eux ont participé pour la première fois au CDP durant l'exercice 2024. Nous sommes en avance sur le jalon prévu quant au pourcentage de nos fournisseurs qui ont des objectifs fondés sur la science après un an de suivi. Plus de la moitié des fournisseurs ont déclaré avoir un objectif fondé sur la science, et environ 25 % des fournisseurs ont des objectifs de réduction des GES qui ne sont pas fondés sur la science. À l'avenir, nous prévoyons apporter des améliorations à la plateforme de chaîne d'approvisionnement de CDP à la suite de mises à niveau des systèmes jusqu'à l'exercice 2025, ce qui permettra d'améliorer l'expérience utilisateur et de produire des rapports plus détaillés.

VENTES D'ESSENCE

Notre objectif est de réduire de 28 % les émissions de portée 3 du carburant vendu dans nos stations-service d'ici 2030. Nous continuons de respecter le Règlement sur les combustibles propres du gouvernement fédéral, qui nous permettra de réduire d'environ 12 % les émissions de carburant vendu d'ici 2030. À l'avenir, nous prévoyons collaborer avec nos fournisseurs de carburant pour accroître la disponibilité de carburant à faible intensité en carbone.

Gestion des risques

Notre processus de gestion du risque d'entreprise (GRE) nous permet d'évaluer et de gérer les risques de façon structurée et uniforme à tous les échelons de l'organisation. Les changements climatiques sont inclus dans notre univers de risques et seront pris en compte dans les futures évaluations des risques.

Nos équipes de rapports ESG et de développement durable surveillent continuellement les risques politiques, juridiques et réglementaires liés aux changements climatiques. Cela comprend les lois, règles et règlements liés au climat qui pourraient avoir une incidence importante sur notre réputation et nos résultats financiers.

De plus, nous collaborons avec de nombreux organismes gouvernementaux et associations commerciales pour surveiller les nouvelles politiques et réglementations environnementales qui pourraient avoir une incidence sur le commerce de détail au Canada, y compris le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) et Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada (PASC). Les principaux risques sont toujours intégrés aux discussions sur les activités et les stratégies lors des réunions de notre conseil d'administration et de ses comités. Chaque année, notre haute direction évalue régulièrement l'efficacité de l'entreprise à gérer les risques existants, ainsi qu'à cerner les risques émergents et à en discuter.

Mesures et objectifs

Comme nous l’avons mentionné dans la section Stratégie ci-dessus, nous avons fixé des objectifs clairs et validés fondés sur la science pour réduire nos émissions de GES, et ainsi, réaliser des progrès vers l’atteinte de la carboneutralité des émissions de portée 1 et 2 d’ici 2040 et de portée 3 d’ici 2050.

Objectifs de lutte contre les changements climatiques

Objectifs de carboneutralité :

Atteindre zéro émission nette d’ici 2040 pour les émissions de portée 1 et 2 – objectif qui dépasse le scénario de carboneutralité d’ici 2050 (1,5 °C).

Atteindre zéro émission nette d’ici 2050 pour les émissions de portée 3.

Objectifs à court terme :

Sources de portée 1 et 2 (cible absolue) : Nous nous engageons à réduire de 55 % les émissions absolues de GES de portée 1 et 2 d’ici 2030 par rapport à l’année de référence 2019.

Sources de portée 3 (cible fondée sur la mobilisation des fournisseurs) : Nous nous engageons à réduire de 28 % les émissions absolues de GES de portée 3 au cours de la même période, et à ce que 64 % de nos fournisseurs aient des objectifs fondés sur la science d’ici 2027 pour les émissions des biens et services achetés (veuillez noter que nous avons mis à jour nos objectifs en matière de fournisseurs en raison de l’harmonisation avec l’ISBT).



Nous utilisons les mesures suivantes pour évaluer notre performance en matière de gestion des risques et des occasions liés au climat. Notre inventaire des GES pour 2019-2022 comprend l’ensemble des bannières, des bureaux et des centres de distribution d’épicerie et des entreprises connexes d’Empire et de Sobeys inc.

Objectifs et mesures liés au climat

Objectif lié au climat	Mesure liée au climat
Réduire les émissions de portée 1 liées à l’exploitation	Émissions absolues de GES de portée 1 en tonnes métriques d’équivalent de dioxyde de carbone (t.éq. CO ₂) Les sources d’émissions de portée 1 comprennent le gaz naturel, le propane et le mazout utilisés pour le chauffage et l’exploitation des magasins, des centres de distribution et des bureaux, l’essence utilisée par la flotte de l’entreprise et du commerce électronique, et le diesel des génératrices des établissements
	Émissions de GES provenant des fluides frigorigènes (portée 1) en t.éq. CO ₂ Les émissions de portée 1 liées aux fuites de fluide frigorigène sont celles de nos magasins corporatifs où les fournisseurs de services d’entretien sont intégrés à notre système de suivi et de gestion des données d’entretien ¹¹
Réduire les émissions de portée 2 liées à l’exploitation	Émissions absolues de GES de portée 2 en tonnes métriques d’équivalent de dioxyde de carbone (t.éq. CO ₂). La source d’émissions de portée 2 est la consommation d’électricité
Réduire les émissions de portée 3 dans notre chaîne de valeur élargie	Émissions absolues de GES de la chaîne de valeur (portée 3) en t.éq. CO ₂ Les sources d’émissions de portée 3 comprennent les biens et services achetés, les biens d’équipement, les activités liées à l’essence et à l’énergie (non comprises dans les sources de portée 1 ou 2), le transport et la distribution en amont, les déchets générés par l’exploitation, les voyages d’affaires, les déplacements des membres des équipes, le transport et la distribution en aval, l’utilisation de produits vendus et les franchises
	Pourcentage de fournisseurs ayant des objectifs de réduction des émissions de GES fondés sur la science
	Émissions de GES des carburants vendus aux stations-service en t.éq. CO ₂ Tonnes métriques de déchets alimentaires générés par superficie du magasin (objectif d’intensité)

Au cours de l’exercice 2024, nous avons continué d’utiliser les indicateurs clés de performance (ICP) en matière de DEI afin de continuer à accroître la responsabilité générale des dirigeants envers la DEI au sein des équipes et bannières. Dans le cas des gestionnaires et des membres de l’équipe admissibles à notre Programme de participation aux bénéficiaires, nous utilisons des ICP pour soutenir les objectifs de notre Plan de lutte contre les changements climatiques et d’autres engagements clés en matière de développement durable, comme la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets de plastique.

¹¹ En 2022, les données sur les émissions de fluides frigorigènes de certaines bannières comme Foodland et Needs n’étaient pas disponibles. Nous avons l’intention d’améliorer le processus de collecte de données dans ces bannières au cours de la prochaine année afin d’inclure leurs résultats

Émissions de GES de portée 1, 2 et 3, analyse des tendances et performance par rapport aux objectifs

Chaque année, nous évaluons et améliorons notre méthodologie de collecte et d'évaluation des données sur les émissions de GES, en améliorant continuellement notre exactitude, notre transparence et notre cohérence, puis en évaluant nos mesures d'amélioration futures.

Comme le montre notre tableau récapitulatif des émissions, nous continuons de réduire nos émissions de GES grâce à des investissements continus en matière d'efficacité énergétique et à notre collaboration avec nos partenaires fournisseurs. Nos émissions de portée 1 et 2 sont presque 27 % inférieures à celles de l'année de référence 2019, principalement grâce aux réductions des émissions de portée 2.

Émissions de portée 1 et 2

Principaux facteurs de réduction :

- **Efficacité énergétique** : Amélioration de la consommation d'énergie dans les magasins grâce aux projets d'efficacité énergétique et à l'optimisation des magasins corporatifs.
- **Efficacité de la flotte** : Réduction de la consommation de carburant de notre flotte grâce à une meilleure efficacité en utilisant les outils stratégiques de planification et de gestion de la flotte.
- **Décarbonisation du réseau** : Réduction importante des émissions de carbone provenant de la consommation d'électricité grâce à l'ajout de sources d'énergie plus propres au réseau électrique. Par exemple, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse intègrent davantage de sources d'énergie renouvelable, y compris l'énergie éolienne et solaire, ce qui réduit l'intensité carbonique globale de l'électricité que nous utilisons et contribue à une réduction de 4 % des émissions de portée 2.

Principaux facteurs d'augmentation :

- **Réfrigération** : Dans l'ensemble, les émissions ont augmenté de 4,5 % par rapport à l'an dernier en raison de l'entretien accru du système de réfrigération et de l'amélioration des systèmes de données et du suivi en magasin, ce qui a permis de mieux détecter les fuites. Toutefois, dans les magasins où nous avons fait la transition vers des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP), les émissions ont diminué d'environ 3 %. À mesure que nous continuons de faire la transition des frigorigènes à fort PRP vers des frigorigènes à faible PRP, nous nous attendons à observer davantage de réductions d'émissions.
- **Croissance interne** : Expansion de notre plateforme de commerce électronique, Voilà, particulièrement associée à la croissance de la flotte de livraison.



Émissions de portée 3

Les émissions de portée 3 ont augmenté de 5 % par rapport à 2022, mais ont diminué de 1,1 % par rapport à l'année de référence 2019. Les biens et services achetés sont nos principaux moteurs d'émissions. Nous améliorons continuellement l'exactitude des données utilisées pour estimer les émissions de cette catégorie. Notre collaboration avec nos partenaires fournisseurs dans le cadre du programme de chaîne d'approvisionnement de CDP nous permettra de mieux comprendre le calcul et les possibilités de réduction des émissions de portée 3 au cours des prochaines années.

Principaux facteurs d'augmentation :

- **Biens achetés et carburant vendu** : Ces catégories sont les principaux facteurs, et représentent la majeure partie de l'augmentation de nos émissions totales de portée 3 cette année, en raison de la croissance interne.

Principaux facteurs de diminution :

- **Biens d'équipement** : Réduction des dépenses en biens d'équipement, comme l'équipement utilisé dans les bureaux, les entrepôts et les magasins.
- **Transport** : Efficacité accrue de notre utilisation du transport par des tiers.

Émissions de gaz à effet de serre d'Empire et de Sobeys inc.

Portée	2023	2022	2019	% d'écart (2023-2022)	% d'écart (2023-2019)
Portée 1	336 560	340 790	396 300	-1,2 %	-15,1 %
Portée 2	215 360	232 360	357 030	-7,3 %	-39,7 %
Portée 3	18 281 310	17 414 110	18 478 700	5 %	-1,1 %
Total des émissions de portée 1 et 2	551 920	573 150	753 330	-3,7 %	-26,7 %
Intensité des émissions de portée 1 & 2 (kg d'éq. CO2/pi2)	23,2	23,9	32,8	-3,2 %	-29,4 %

Perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2025, nous continuerons de mettre en œuvre notre Plan de lutte contre les changements climatiques et de renforcer la résilience en matière d'atténuation des risques climatiques et d'adaptation à l'échelle de notre organisation. Nous continuerons de trouver des façons d'intégrer les risques et les occasions liés au climat aux plans et aux processus financiers et d'investissement des parties prenantes, et d'explorer des façons de renforcer nos divulgations en s'harmonisant avec les nouvelles normes et réglementations.

Renseignements prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à mettre en contexte la situation financière d'Empire et de Sobeys inc. (la « Société ») et à comprendre les attentes de la direction à l'égard du programme de développement durable. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « estimer », « planifier », « prévoir », « anticiper », « s'attendre à », « croire », « avoir l'intention de », « pouvoir », « projeter » et d'autres expressions semblables ainsi que leur forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

Les déclarations relatives au climat et aux émissions de gaz à effet de serre, y compris, sans s'y limiter, les plans visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2040 pour nos émissions de portée 1 et 2, et zéro émission nette d'ici 2050 pour nos émissions de portée 3; les plans pour réduire d'au moins 55 % les émissions absolues de GES de portée 1 et 2 d'ici 2030; les attentes selon lesquelles 64 % de nos fournisseurs, selon les dépenses, établiront des objectifs fondés sur la science pour leurs émissions de portée 1 et 2 d'ici la fin de l'année civile 2027; les plans pour réduire de 28 % les émissions du carburant vendu d'ici 2030; les plans visant à obtenir un niveau modéré d'assurance de nos données sur les émissions de GES de portée 1 et 2; les plans de continuer de chercher activement à réduire les émissions de portée 1 des salles mécaniques de nos magasins au cours de l'exercice 2025; les initiatives prévues pour l'exercice 2025, y compris les plans de mise à niveau des systèmes de réfrigération pour réduire la consommation d'énergie et les émissions liées aux fuites de fluide frigorigène; les plans de réaliser plus de remplacement de frigorigènes aux HFC par des frigorigènes aux HFO; les projets solaires et l'agrandissement de stations de recharge pour véhicules électriques; les plans de lancer un programme d'efficacité énergétique des centres de distribution axé sur la mise à niveau des systèmes de CVC; les plans de modernisation continue de l'éclairage, la mise à niveau des contrôleurs de CVC et l'installation de systèmes de moteur de CVC à vitesse variable; et le déploiement de technologies d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique (AIML) pour soutenir de nombreuses mesures de conservation dans les magasins corporatifs partout au Canada.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et les énoncés prospectifs. Ces risques comprennent les relations et les négociations avec les fournisseurs, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, le comportement des clients, et la capacité des ressources. Pour obtenir un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, veuillez-vous reporter aux documents déposés par la Société auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada, et notamment à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel 2024 de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes et les conclusions indiquées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune garantie quant à leur exactitude. Les lecteurs sont avisés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces renseignements. Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes actuelles de la Société, sous réserve de modifications. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs qui pourraient être diffusés par la Société ou au nom de celle-ci, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.